



Assemblée générale

Distr. générale
14 décembre 2006
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 57^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 9 juin 2006, à 10 heures

Président : M. Ashe..... (Antigua-et-Barbuda)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. Saha

Sommaire

Point 145 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Point 151 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 145 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (A/60/646, A/60/728 et A/60/869)

1. **M. Sach** (Contrôleur), présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/60/646) et le budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/728), dit qu'au titre d'un crédit ouvert d'un montant de 379 millions de dollars, le total des dépenses pour la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH) pour 2004/05 se monte à 377,2 millions de dollars. Le solde inutilisé de 1,8 million, représentant 0,5 % du crédit ouvert, résulte de frais de voyage inférieurs aux prévisions au titre du déploiement des contingents et de voyages moins nombreux que prévu au titre de la relève des contingents, de dépenses de personnel moins élevées que prévu, certains postes faisant l'objet d'un recrutement international ayant été pourvus par des titulaires engagés à une classe inférieure à celle prévue dans le budget et la plupart des personnes ayant été recrutées expressément pour la mission, et de l'utilisation moins fréquente que prévu d'hélicoptères, en raison de retards dans le déploiement des contingents. Ces économies ont été partiellement annulées par une augmentation des frais de transport du matériel destiné aux unités de police du fait de l'utilisation de la voie aérienne, par un pourcentage de postes vacants dans la police civile inférieur à celui prévu dans le budget et par une augmentation de l'indemnité journalière de subsistance (missions).

2. Il faut modifier la proposition figurant dans le rapport sur l'exécution du budget quant aux décisions que l'Assemblée générale devra prendre à la lumière des dispositions de la résolution 60/255 de l'Assemblée générale concernant les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et le mode de financement proposé. En conséquence, le projet de résolution sur le financement de la MINUSTAH portera au crédit des États Membres le solde non utilisé de 1,8 million ainsi que les autres recettes, correspondant à un montant de 4,8 millions de dollars, selon des modalités à déterminer par l'Assemblée générale.

3. Le budget de la MINUSTAH pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/728) est estimé à

490,6 millions de dollars, soit 25,9 millions (5 %) de moins que le crédit ouvert pour 2005/06. Cette évolution s'explique par une baisse du coût des rations; par le fait qu'il n'a pas été prévu de transporter de matériel appartenant aux contingents, l'achèvement de la phase de déploiement des contingents étant prévue pour 2005/06; et par une baisse des besoins au titre des installations et infrastructures, en raison de l'achèvement prévu pour 2005/06 de tous les grands projets de construction, de rénovation et d'aménagement de locaux d'habitation, d'embarcadères de ports de mer et de terrains d'aviation.

4. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont exposées au paragraphe 36 du rapport. Cependant, compte tenu des dispositions de la résolution 60/255 de l'Assemblée générale concernant les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et le mode de financement proposé, le projet de résolution concernant la MINUSTAH ne prendra pas en compte, dans le montant des crédits à ouvrir pour le fonctionnement de la Mission en 2006/07, le montant prévu à ce titre, qui est inclus dans les dépenses communes de personnel et qui correspond à 4 % des rémunérations nettes totales.

5. **M. Saha** [Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)], présentant le rapport correspondant du CCQAB (A/60/869), indique que le Comité consultatif recommande une réduction de 385 300 dollars du budget de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, en rapport avec ses recommandations relatives aux postes et aux services de consultants. À cet égard, le Comité consultatif relève que la Mission continue à étudier les besoins et qu'il est proposé dans le projet de budget pour 2006/07 de supprimer un poste P-4. Il se félicite de cette initiative et veut croire que les postes nécessaires et leur classement seront maintenus à l'étude, de manière à ce que de nouvelles économies puissent être faites.

6. Le Comité consultatif recommande au paragraphe 41 que les interprètes soient recrutés sur le plan national, cela étant nettement moins coûteux que l'emploi d'interprètes externalisés. Il recommande aussi que soit approuvée la création de cinq postes dans le but de fournir un appui administratif aux nouveaux interprètes.

7. Le Comité consultatif avait précédemment recommandé que l'Administration revoie les frais de voyage à la baisse en 2005/06. Il regrette donc que la

Mission prévoit un dépassement budgétaire pour l'exercice en cours et forme le vœu que le budget alloué aux frais de voyage pour 2006/07 soit utilisé avec prudence et ne soit pas dépassé.

8. Le Comité consultatif est conscient de l'importance des centres multimédias et du fait que les technologies de l'information sont un moyen de communication indispensable, en particulier dans les situations d'instabilité. Cela étant, il espère qu'en créant les 10 centres proposés, la Mission procédera en fonction des besoins fonctionnels. Le projet de budget 2007/08 devrait contenir des renseignements actualisés à ce sujet.

9. Le Comité consultatif relève avec préoccupation que la Mission continue à recourir à des services de consultants pour les activités de désarmement, démobilisation et réintégration alors que 56 postes ont été mis à sa disposition à cette fin. Les activités entreprises dans le cadre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration ont été axées jusqu'à présent sur l'établissement d'études et l'élaboration d'une plate-forme en vue des activités opérationnelles futures. Le Comité n'a pas reçu d'éléments d'information démontrant de façon convaincante que les travaux confiés aux consultants externes ne pourraient pas être menés à bien par des membres du personnel dotés d'une expérience suffisante. C'est pourquoi il ne recommande pas l'approbation des ressources prévues pour retenir les services de consultants dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

10. **M. Davis** (Bahamas), s'exprimant au nom des pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclare que ceux-ci se félicitent du retour à un régime constitutionnel en Haïti, dont témoigne la récente désignation d'un président et de représentants parlementaires par voie d'un processus électoral libre et régulier. Ils se réjouissent aussi à l'idée qu'Haïti participe à nouveau aux conseils de la Communauté.

11. Il reste encore un long et difficile chemin à parcourir à Haïti. Si la responsabilité de bâtir une démocratie et de créer les conditions d'un développement social, politique et économique durable incombe au premier chef aux autorités et au peuple d'Haïti, un soutien international de longue haleine de la communauté internationale revêt aussi une importance capitale. À cet égard, la CARICOM accueille favorablement l'appui concret qu'apporte la

MINUSTAH et plaide pour son maintien, en soulignant que la présence de la Mission a contribué de manière décisive à la stabilisation des conditions de sécurité et au succès des récentes élections.

12. Pour ce qui est du budget de la MINUSTAH pour 2006/07, la Mission est à saluer pour la suite qu'elle a donnée aux demandes et aux recommandations de l'Assemblée générale et du Comité consultatif. M. Davis prend acte avec satisfaction du fait que la Mission continue à examiner ses besoins en personnel dans le souci d'accroître la proportion des effectifs nationaux. La formation professionnelle dispensée au personnel recruté sur le plan national contribue grandement au renforcement des capacités à long terme et la Mission devrait poursuivre ses efforts en la matière. Un complément d'information serait bienvenu quant au recours qu'elle continue d'avoir aux services de consultants pour les activités de désarmement, démobilisation et réintégration et à son intention d'étendre la durée du mandat qui lui a été confié pour les projets à effet rapide. La CARICOM est favorable à la création d'une station de radio des Nations Unies en Haïti. Elle appuie aussi sans réserve les initiatives tendant à créer des capacités nationales permanentes dans le domaine des élections.

13. Un nouvel élan d'espoir est né en Haïti; c'est une chance qu'il ne faut pas manquer de saisir. Il est important que le peuple haïtien et les communautés régionale et internationale coordonnent leurs attributions et contributions respectives. Faciliter l'intégration d'Haïti dans la Communauté des Caraïbes est une priorité pour les pays au nom desquels M. Davis a pris la parole. Leur contribution aux efforts déployés pour aider Haïti ne sera limité que par leurs ressources, car la volonté politique est là.

14. **M. Torres Lépori** (Argentine), s'exprimant au nom du Groupe de Rio, reprend à son compte la déclaration du représentant des Bahamas au nom des pays membres de la CARICOM et souhaite que les relations entre Haïti et la CARICOM soient rapidement rétablies. Malheureusement, la documentation en espagnol n'a pas été disponible à temps pour que les délégations puissent en prendre connaissance. Le Groupe de Rio attendra donc la séance suivante de la Commission pour faire une déclaration plus détaillée sur le sujet.

Point 151 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

(A/60/626, A/60/726 et Corr.1 et A/60/868)

15. **M. Sach** (Contrôleur), présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/60/626) et le budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/726), indique qu'un crédit de 222 millions de dollars a été ouvert aux fins du fonctionnement de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour 2004/05. Les dépenses totales pour cette période se sont montées à 218,8 millions, soit un solde inutilisé de 3,2 millions de dollars (1,5 % du crédit ouvert). Les économies réalisées s'expliquent principalement par le déploiement différé du matériel appartenant aux contingents. Elles ont été partiellement annulées par l'achat, non prévu au budget, d'unités de logement préfabriquées et de hangars pour l'aménagement d'aérodromes, l'infrastructure nécessaire n'existant pas dans les régions. L'absence d'électricité au niveau local a aussi entraîné l'achat non prévu de groupes électrogènes.

16. Comme pour la MINUSTAH, il faut modifier la proposition figurant dans le rapport sur l'exécution du budget quant aux décisions que l'Assemblée générale devra prendre à la lumière des dispositions de la résolution 60/255 de l'Assemblée générale concernant les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et le mode de financement proposé. En conséquence, le projet de résolution sur le financement de la MINUS portera au crédit des États Membres, selon des modalités à déterminer par l'Assemblée générale, un montant net total de 2,8 millions de dollars, correspondant au solde non utilisé de 3,2 millions moins 400 000 de pertes nettes.

17. Le budget de la MINUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/726 et Corr.1) est estimé à 1 081 659 300 dollars, soit 112,2 millions (11,6 %) de plus que les crédits ouverts pour 2005/06. Cette hausse est imputable au déploiement complet du personnel international et national approuvé en 2005/06, ainsi qu'au déploiement échelonné de 83 fonctionnaires recrutés sur le plan international supplémentaires et de 652 postes nationaux supplémentaires proposés dans le projet de budget; au déploiement complet des effectifs autorisés en 2005/06 pour les observateurs militaires, les contingents et les policiers; et à un accroissement de l'aide au désarmement, à la démobilisation et à la

réintégration. L'augmentation des ressources nécessaires est partiellement compensée par une diminution des ressources nécessaires sous la rubrique Installations et infrastructures, du fait qu'aucun montant n'est prévu pour la location de matériel de campement pour les militaires, que les achats de véhicules sont en diminution, ces achats ayant en majeure partie été effectués en 2005/06, et que les coûts de carburant d'aviation ont été réduits.

18. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont exposées au paragraphe 38 du rapport. Cependant, compte tenu des dispositions de la résolution 60/255 de l'Assemblée générale concernant les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et le mode de financement proposé, le projet de résolution concernant la MINUS ne prendra pas en compte, dans le montant des crédits à ouvrir pour le fonctionnement de la Mission en 2006/07, le montant prévu à ce titre, qui est inclus dans les dépenses communes de personnel et qui correspond à 4 % des rémunérations nettes totales.

19. **M. Saha** [Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)], présentant le rapport correspondant du CCQAB (A/60/868), déclare que le Comité consultatif recommande une réduction de 594 300 dollars du budget de la MINUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, en rapport avec ses recommandations relatives aux postes.

20. Le Comité consultatif a été informé que, selon la décision que le Conseil de sécurité pourrait prendre à cet égard, les coûts de la MINUS seraient éventuellement réévalués, auquel cas de nouvelles prévisions seraient soumises à l'examen du Comité consultatif et de l'Assemblée générale. Il est à souhaiter que ces prévisions révisées seront présentées dans les plus brefs délais.

21. Le Comité consultatif compte que, la MINUS étant à présent dans la deuxième année d'exécution de son mandat, les hypothèses budgétaires seront améliorées à la lumière des enseignements tirés de son fonctionnement. Enfin, il se félicite qu'il ait été proposé de recourir au transport fluvial, qui est beaucoup moins coûteux que le transport aérien et constitue un mode de transport très efficace au Soudan compte tenu de l'infrastructure routière déficiente, dans le sud du pays en particulier.

22. **M. Stone** (Australie), s'exprimant aussi au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, salue les progrès accomplis dans la région avec la signature de l'Accord de paix d'Abuja, puis l'envoi d'une mission d'évaluation technique au Darfour. Si un budget révisé devait être établi pour la Mission, il serait bon que le Secrétariat tire profit de l'expérience acquise l'année précédente au cours de la phase initiale de mise en place de la MINUS. Il y aurait par ailleurs lieu de prendre en considération la possible expansion de la Mission au moment de prendre des décisions en matière de recrutement et de gestion.

23. Le budget de la Mission est à la mesure de son champ d'action et de sa complexité. Les trois délégations savent gré à l'Administration de son projet de budget détaillé et au Comité consultatif de ses analyses approfondies et de ses recommandations, auxquelles elles apportent généralement leur appui. La Mission sera probablement une initiative de longue haleine; c'est pourquoi il importe de veiller à ce que tous les acteurs des Nations Unies soient pleinement associés. À cet égard, les trois délégations se félicitent des avancées de la mise en œuvre d'un plan de travail unifié ainsi que des renseignements apportés dans le projet de budget en ce qui concerne le rôle de la MINUS et de chacun des autres organismes des Nations Unies. Ils encouragent le Secrétaire général à continuer de développer le concept de partenariats au sein d'une mission intégrée et de mettre la dernière main aux politiques et directives pertinentes.

24. Les trois délégations se félicitent de l'instauration à la MINUS d'une base de données concernant la budgétisation axée sur les résultats, ce qui devrait permettre aux directeurs de programme de mieux consigner l'amélioration des résultats obtenus. Compte tenu de l'ampleur de la Mission, il est primordial que les responsabilités soient nettement définies et clairement hiérarchisées pour que la Mission s'acquitte de son mandat de façon efficace et rationnelle.

25. Les difficultés que rencontre la Mission pour recruter du personnel national et international dans les délais voulus sont source de préoccupation. Les trois délégations sont favorables à l'emploi de personnel national dans les missions de maintien de la paix, lorsque cela est possible, car cela contribue dans une large mesure au renforcement des capacités et au transfert de compétences vers les populations locales. Elles aimeraient en savoir plus sur les stratégies en place pour améliorer les procédures de recrutement et

appellent de leurs vœux une réduction sensible des taux de vacance de postes.

26. Il y a tout lieu de se féliciter des économies qui accompagneront l'usage du transport fluvial. La Mission doit continuer à explorer des modes de transport autres qu'aériens, de manière à ce que les ressources soient exploitées de manière aussi rationnelle que possible. La possibilité de partager les aéronefs avec d'autres missions de la région mériterait aussi d'être étudiée.

27. Enfin, les trois délégations s'engagent solennellement à faire en sorte que la MINUS dispose des ressources et des structures nécessaires pour atteindre ses objectifs.

28. **M. Traystman** (États-Unis d'Amérique) salue les efforts déployés jusqu'ici par la Mission et dit savoir à quel point son entreprise sera ardue. Dans ce contexte, il est indispensable d'assurer un encadrement solide au sein de la MINUS et de maintenir en permanence le dialogue avec les autres partenaires présents au Soudan. Compte tenu de la taille et de la structure décentralisée de la MINUS, sa délégation souhaiterait avoir un complément d'information sur les modes de communication et filières de remontée des informations à l'intérieur de la Mission. Elle voudrait en particulier savoir ce qu'apportera la Cellule de liaison avec les bureaux locaux qu'il est proposé de créer et quels moyens étaient jusqu'alors mis en œuvre pour faciliter la communication. Davantage de précisions seraient aussi bienvenues quant au rôle du bureau de la planification stratégique qu'il est proposé de créer et dont les fonctions semblent faire double emploi avec celles de l'équipe de gestion de haut niveau.

29. Comme prévu, une grande partie des dépenses opérationnelles ont diminué après la phase de mise en place initiale; la Mission n'en mérite pas moins d'être saluée pour les efforts qu'elle continue à déployer pour accroître son efficacité. On peut citer, à titre d'exemple, le choix du transport fluvial pour l'acheminement du matériel appartenant aux contingents et d'autres équipements.

30. La délégation des États-Unis rend hommage aux initiatives prises par la Mission pour coordonner ses travaux avec les autres organismes des Nations Unies au Soudan et l'engage vivement à éviter les doubles emplois. Dans cet esprit, elle demande au Secrétariat de communiquer le détail des attributions et activités de la Mission par rapport aux autres entités du système

des Nations Unies, en précisant si le budget est le juste reflet de cette répartition des tâches. Il semble que, dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, la MINUS ait entrepris des activités normalement dévolues à des organismes humanitaires. La délégation estime qu'il serait utile d'avoir des précisions à ce sujet.

La séance est levée à 10 h 50.